

Sous la présidence de Mme Sophie BENEZIT, vice-présidente déléguée à la Culture, au Patrimoine et à l'Alimentation, la deuxième réunion de la commission thématique Culture et Patrimoine s'est déroulée le 22 février 2021. Tous les élus membres titulaires de la commission étajent conviés.

Conformément à la convocation adressée le 11 février 2021, l'ordre du jour concernait :

- Pôle Enseignement artistique / Diffusion du spectacle vivant :
 - Organisation des services culturels (Conservatoire, Diffusion);
- Pôle Lecture publique :
 - Organisation des services culturels (Médiathèques);
- Définition des orientations stratégiques du territoire ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1). Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Delphine DELORT, directrice générale adjointe des services ;
- Dominique DUSSUELLE, responsable de la Lecture publique et programmateur de la Saison culturelle ;
- Clément GUILLEMIN, professeur en charge de direction au Conservatoire ;
- Hervé BLANCO, programmateur de la Saison culturelle et régisseur.

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (Annexe 2)

Préambule

M. Benjamin SALSON est désigné secrétaire de séance.

Mme Sophie BENEZIT présente l'ordre du jour de la réunion et excuse Mmes Bernadette RESCHE et Emmanuelle NIOCEL-JULHES.

Pôle Enseignement artistique et Diffusion : organisation des services culturels communautaires

- > Le Conservatoire de Saint-Flour Communauté : Cet équipement communautaire est à la fois :
- un lieu d'enseignement spécialisé intégré au Schéma Départemental de Développement de l'Enseignement et des Pratiques Amateurs (SDDEPA),
- un lieu de démocratisation des pratiques artistiques,
- et un centre d'animation artistique et de diffusion du spectacle vivant.

Il dispose d'un règlement intérieur et d'un règlement des études à faire évoluer en vue de leur réadoption.

Trois départements sont enseignés par le Conservatoire :

- la **musique** (11 disciplines en cours individuels : piano, guitare, violon, percussions, trombone, cor, trompette, saxophone, clarinette, flûte traversière, chant [absence de professeur en accordéon

diatonique] – 6 disciplines en cours collectif: chœurs, orchestres, ateliers improvisation, ateliers musiques actuelles, éveil musical, formation musicale (FM)). L'enseignement musical est pratiqué au Conservatoire Rue de Belloy, et dans la Salle de la Fraternité de Neuvéglise-sur-Truyère pour les cours en territoire (convention de mise à disposition à titre gracieux par la commune),

et la **danse** (hip-hop et contemporaine). L'enseignement chorégraphique est exercé au Gymnase Victor Hugo à Saint-Flour - dont la salle est homologuée pour la pratique de la danse (convention de mise à disposition avec la Ville de Saint-Flour),

sont enseignés dans le cadre de cursus diplômants.

Le **théâtre** est enseigné dans le cadre d'ateliers artistiques.

Au-delà, le Conservatoire de Saint-Flour Communauté intervient gratuitement dans une partie des écoles de son territoire (8 écoles) via son professeur DUMiste (16 heures hebdomadaires). Une nouvelle répartition des lieux d'intervention devrait être proposée pour la rentrée 2021. D'autres partenariats existent notamment avec la crèche municipale de Saint-Flour, le Lycée de la Haute-Auvergne pour l'option théâtre, l'Institut médico-éducatif (IME), sur la base d'un conventionnement financier affichant une neutralité financière pour le Conservatoire. Ils contribuent toutefois au rayonnement de l'établissement.

En quelques chiffres synthétiques, 285 élèves sont inscrits au Conservatoire pour l'année 2020/2021 contre 345 en 2019/2020 : 203 élèves inscrits en musique, 81 élèves en danse, 16 élèves en théâtre. En année « normale » d'exercice, c'est en moyenne une quarantaine de concerts/spectacles/auditions qui sont proposés par ce service culturel communautaire contribuant ainsi activement à l'offre de diffusion du spectacle vivant sur le territoire. En raison de l'épidémie de COVID 19, le Conservatoire a dû fermer ses portes aux publics lors du 1er confinement (réouverture sur la base du volontariat des élèves 3 semaines en juin/juillet 2020) puis du 2ème confinement en novembre 2020. Une offre de services a été proposée par l'équipe pédagogique en distanciel dans la limite des moyens de l'enseignement artistique à distance (accord des instruments, danse à domicile...) et des moyens techniques et humains de chaque professeur. Depuis, dans le respect du cadre législatif en vigueur, les élèves mineurs du Conservatoire ont été autorisés à revenir travailler en présentiel à compter du 4 janvier 2021. Si la danse avait pu également reprendre pour les élèves mineurs en présentiel, elle a dû revenir en distanciel à la rentrée des vacances d'hiver étant considérée comme activité extrascolaire.

Le budget primitif 2020 du Conservatoire de Saint-Flour Communauté s'élève à 427 490 € en fonctionnement, 53 620 € en investissement. La politique tarifaire aux usagers n'a pas évolué depuis 2014. Elle se base essentiellement sur le quotient familial avec une répartition proposée en 7 classes distinctes fixées en interne. Toutes étaient représentées en 2019/20 avec les classes moyennes 2 et 3 les plus représentées. En 2019/20, la cotisation moyenne d'un élève inscrit au Conservatoire s'élevait à 270 € pour un coût moyen réel de 1 277 € d'où l'importance de l'engagement financier de la communauté de communes en faveur d'un enseignement artistique accessible. Un bilan de l'année en cours du Conservatoire sera présenté de façon plus détaillée lors d'une prochaine réunion de la Commission « Culture et Patrimoine » du printemps 2021.

Le service de Diffusion du spectacle vivant :

La communauté de communes dispose également d'un service de Diffusion du spectacle vivant qui œuvre à l'élaboration et à l'organisation de la Saison culturelle communautaire rayonnant sur l'ensemble du territoire, à la gestion technique des salles de spectacles du Rex à Saint-Flour et à venir du Pôle culturel d'Alleuze, et qui peut être amené à apporter un accompagnement technique aux événements reconnus comme d'intérêt communautaire.

La Saison culturelle de Saint-Flour Communauté programme généralement une douzaine de rendez-vous maillant le territoire communautaire, visant la diversité des esthétismes et leur éclectisme, s'inscrivant en complémentarité de l'offre culturelle globale du territoire et en initiant autant que faire se peut des médiations avec les publics du territoire en tenant compte de leur diversité. La Saison culturelle communautaire intègre traditionnellement la programmation départementale avec des rendez-vous comme Voyage d'hiver, Jours de danse, Hibernarock.

Par ailleurs, transférée en 2014 à l'échelle communautaire, la gestion de la salle municipale de spectacles du Rex à Saint-Flour (176 places assises publics) est réalisée par le service de Diffusion du spectacle vivant de Saint-Flour Communauté dans le cadre d'une convention de mise à disposition du bâtiment de la Ville de Saint-Flour devenue caduque au 31 décembre 2020 et nécessitant une réadoption.

Equipement communautaire, le Pôle culturel et touristique d'Alleuze dont les travaux devraient être finalisés au printemps 2021. Si les conditions sanitaires le permettent, il devrait accueillir, dès cette année, des rendezvous culturels comme une résidence de lecture/photographie au printemps, un spectacle jeune public, une veillée « à l'ancienne » en lien avec le Cdmdt à l'automne...

Le compte administratif 2020 du service de Diffusion du spectacle vivant de Saint-Flour Communauté s'élève à 169 685 € en fonctionnement, 371 322 € en investissement.

SYNTHESE :

Composée de deux services (Conservatoire et service Diffusion du spectacle vivant), le Pôle Enseignement artistique / Diffusion de Saint-Flour Communauté contribue à l'éveil et à la formation artistique des publics locaux. Impactés par la crise sanitaire en 2020 et 2021, des bilans précis seront présentés à la Commission lors de prochaines réunions afin d'en évaluer les impacts.

Pôle Lecture publique : organisation des services culturels communautaires

➤ La Lecture publique : Deux médiathèques sont aujourd'hui portées par Saint-Flour Communauté à savoir les médiathèques de Neuvéglise-sur-Truyère et de Pierrefort. En faveur d'un accès à la lecture pour tous, elles assurent des missions d'accueil, d'information, de conseil, d'accompagnement, d'animation et de programmation. Ces deux établissements ont des horaires d'ouverture complémentaires sur 20 h/semaine, disposent d'un catalogue en ligne partagé, permettent à leurs adhérents une utilisation concomitante, et organisent et promeuvent un programme d'animations conjoint qui inclut des temps forts comme la Fête du livre, les Bourses aux livres, la Fête du court-métrage, les Prix littéraires (Chronos et Incorruptibles en lien avec les écoles). Ils disposent d'un fonds documentaire propre, annuellement renouvelé par une politique d'acquisition (4 150 € annuels par médiathèque) et la pratique du désherbage des collections (opérations qui visent à sélectionner des ouvrages devenus inutilisables par les usagers de la bibliothèque (livres détériorés, trop anciens, information fausse ou périmée, supports dépassés...) pour destruction ou don) ainsi que d'un fonds documentaire emprunté, en partenariat avec la Médiathèque départementale du Cantal, dont les modalités de renouvellement ont été réorganisées au 1er septembre 2019.

En matière de lecture publique, d'autres équipements de compétence communale maillent également le territoire (médiathèques municipales à Saint-Flour, Chaudes-Aigues, Valuéjols, Saint-Martin-sous-Vigouroux ; en complément de tous les relais lecture du territoire). Saint-Flour Communauté a par ailleurs la compétence de la mise en réseau, l'accompagnement et le développement des ressources numériques des médiathèques.

- La médiathèque communautaire de Neuvéglise-sur-Truyère : situé à proximité immédiate de la salle polyvalente, l'équipement culturel déménagera au printemps 2021 pour intégrer, dans un espace dédié, la Maison des services en centre-bourg mutualisée également avec le Bureau de tourisme communautaire. La médiathèque accueille aujourd'hui 6 480 documents entre livres, magazines, DVD, CD, CD-Rom, jeux.
- La médiathèque communautaire de Pierrefort : situé en centre-bourg, l'équipement culturel dispose d'une surface de 140 m² répartie sur 3 niveaux accessibles. Il accueille aujourd'hui 6 550 documents entre livres, magazines, DVD, CD, CD-Rom, jeux.

Deux services proposés par les médiathèques sont peut-être moins connus par le grand public à savoir la ludothèque avec des prêts de jeux et l'artothèque avec des prêts d'objets d'art (tableaux, sérigraphies, sculptures).

En 2020 et encore aujourd'hui, face à la crise sanitaire, les médiathécaires communautaires s'adaptent et savent faire évoluer leurs pratiques : mise en place d'un bibliodrive, d'une lettre d'information aux abonnés... Les médiathèques sont les seuls équipements culturels ouverts, avec jauge et dans le respect des règles sanitaires, à tout leur public sans distinction.

SYNTHESE:

Avec deux équipements communautaires et une mission de mise en réseau des médiathèques, Saint-Flour Communauté s'investit dans l'accès à la lecture pour tous à l'échelle de son territoire. Un programme d'animations varié est proposé par les médiathèques communautaires qui travaillent en transversalité avec les autres services culturels.

Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture C.T.E.A.C.

En juillet 2019, Saint-Flour Communauté a signé avec l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes et Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN)), la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Départemental du Cantal, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) du Cantal et le Réseau Canopé une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) pour une durée de 4 ans. Sur la base d'un diagnostic culturel partagé, cette convention offre un cadre d'intervention pour le développement des résidences d'artistes et la mise en relation des publics avec des œuvres artistiques.

Elle donne une lisibilité certaine à l'action culturelle territoriale vis-à-vis des partenaires. Grâce à la coordination de Saint-Flour Communauté, qui peut être maître d'ouvrage ou non des projets portés, ceux-ci s'accordent sur une programmation annuelle adoptée par avenant à la convention. La programmation 2019/2020 a permis la mobilisation de 25 900 € de la DRAC, 6 900 € de la Région ; la programmation 2020/2021 19 000 € de la DRAC, 6 100 € de la Région.

En raison de la crise sanitaire, plusieurs reports de projets ont dû être envisagés sur ces deux programmations. Un travail de concertation doit s'engager ce printemps avec les partenaires pour construire le cadre de la programmation à venir 2021/2022.

SYNTHESE:

La C.T.E.A.C. portée par Saint-Flour Communauté offre un cadre partenarial pour développer sur le territoire communautaire des projets artistiques mettant en relation directe des artistes et/ou des œuvres avec les publics dans leur diversité.

Agenda culturel

Depuis 2017, Saint-Flour Communauté coordonne à l'échelle intercommunale la promotion de l'offre culturelle publique ou conventionnée avec les collectivités via l'édition semestrielle d'un Agenda culturel en version papier (budget 6 000 € : pour 4 000 exemplaires). En raison de la crise sanitaire, et du manque de

perspectives à très court terme quant à la construction de l'offre culturelle locale, le 2nd semestre 2020 a vu naître l'édition d'un feuillet culturel du 15 juillet au 15 août 2020, puis du 15 août au 15 septembre 2020, pour une édition revue de l'Agenda culturel sur la fin de l'année. Pour 2021, l'orientation a été prise de coordonner l'élaboration d'un feuillet culturel portant sur la période du 1^{er} mars au 30 avril 2021. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des ouvertures possibles et à venir des équipements culturels, ce feuillet devrait être reconduit pour mai/juin 2021, dans l'espoir d'une possible réédition de l'Agenda pour le 2nd semestre 2021.

SYNTHESE:

Saint-Flour Communauté poursuit son engagement en faveur de la promotion de l'offre culturelle publique sur son territoire en assurant une coordination des acteurs culturels publics et en supportant l'élaboration, l'édition et la diffusion d'un Agenda culturel communautaire.

Pôles Enseignement artistique / Diffusion et Lecture publique : définition des orientations stratégiques du territoire

Mme Delphine DELORT rappelle, comme cela a été pratiqué lors de la 1ère réunion de la commission, que l'objectif de cette fin de réunion est de connaître la volonté et les ambitions politiques que les élus souhaitent porter à l'échelle communautaire dans les domaines de la Culture et du Patrimoine en vue de la construction du futur projet de territoire de Saint-Flour Communauté.

Au terme des échanges, les éléments suivants peuvent être soulignés :

1. Ambition 1 / Axe 1 / Objectif 1.4.

Les membres de la commission confirment leur proposition d'intégrer les mesures suivantes au PADD :

- « Renforcer l'attractivité par le développement d'une offre culturelle diversifiée et éclectique, accessible au plus grand nombre et aux différents publics, rayonnant sur l'ensemble du territoire (animations, spectacles vivants, événementiels culturels, résidences d'artistes). »
- « Faciliter et contribuer à l'éveil, la sensibilisation, l'initiation et l'éducation du jeune public à la culture et au patrimoine par le développement d'une offre culturelle diversifiée et adaptée à travers les différents temps de la vie de l'enfant (scolaires, périscolaires, extrascolaires). »

2. Ambition 1 / Axe 1 / Objectif 1.5.

La rédaction de l'objectif n'a pas fait l'objet de remarque de la part des membres de la commission qui souhaiteraient le voir compléter comme suit :

Intégrer :

- a. « Pérenniser l'offre d'enseignement artistique (Conservatoire). »
- b. « Favoriser le maillage territorial d'accès à la lecture publique (relais lecture, bibliothèques, médiathèques...), la mise en réseau et l'animation de ces équipements culturels. »

SYNTHESE:

Les propositions d'amendement du PADD ont été validées par les membres de la commission et seront transmises au service urbanisme et planification.

Questions diverses

La prochaine réunion de la commission est fixée le :

- Lundi 22 mars 2021, de 10h à 12h, en Salle des conférences au siège de Saint-Flour Communauté.

L'ordre du jour intègrera la présentation de projets culturels communautaires en cours et sera détaillé dans la convocation.

SYNTHESE:

La prochaine réunion de la commission se déroulera le :

Lundi 22 mars de 10h à 12h, en Salle des conférences au siège de Saint-Flour Communauté.

A Saint-Flour, le 8 mars 2021

La Vice-Présidente

Sophie BENEZIT

Le Secrétaire de séance

Benjamin SALSON

En Annexes : Feuille de présence et Document de présentation diffusé lors de la commission